

N/REF : 23/05/2024 9H57 C:263434 I:34133
V/REF : APPEL TEL
V/Appel du Jeudi 23/05/2024 a 9H57

Mme **BONAVAUD Valérie**

**528 CHEMIN DE L'ECLUSE
38250 VILLARD DE LANS**

IMMEUBLE : 528 CH.DE L'ECLUSE
528 CHEMIN DE L'ECLUSE
38250 VILLARD DE LANS

St Martin-H, le 28 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 528 CHEMIN DE L'ECLUSE - MME BONAVAUD - 06 83 52 48 89

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE CANALISATION EAUX PLUVIALES
+ PASSAGE CAMERA

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 27/05/2024 A 13H30
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DE LA PROPRIETE
DEBOUCHAGE DE LA CANALISATION D'EAUX PLUVIALES DEPUIS LE REGARD DANS LE GARAGE
PASSAGE CAMERA DEPUIS CE REGARD
OBSERVATION:CE REGARD PRESENTE D'IMPORTANTES RACINES ET DES CASSURES

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff débouchage/Caméra 1h+Dépl.11 a 20km	1	322,22	322,22

TOTAL H.T.	322,22
T.V.A. a 10,00%	32,22
TOTAL T.T.C.En EURO	354,44

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN